



## NOTES DU COURS

CRI 6226

[CRIME-REG.COM/POLICE6226](http://CRIME-REG.COM/POLICE6226)

PROFESSEUR : STÉPHANE LEMAN-LANGLOIS

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### COURS 8 : STRATÉGIE POLICIÈRE (3) : L'ENQUÊTE

Film: The Thin Blue Line (Errol Morris, 1988)

#### 1 Différentes sortes d'enquêtes :

- a l'enquête proactive (instigation) : surveillance de sujets d'intérêt, ou après une délation; achat contrôlé; agent double.
- b investigations classiques :
  - (1) identité (rarement couronnée de succès)
  - (2) localisation
  - (3) administration de la preuve
- c enquête de concentration (méta-enquête)
- d enquête préventive (surtout, sécurité)
- e rafles, filets, opérations « coup-de-poing »
- f incrimination (on part d'un suspect et on trouve quelque chose à lui reprocher; voir McGuire, 2003 : 373-4). Quand un crime est commis, on va trouver les suspects habituels.

#### 2 Différentes sortes de résolution :

- a le suspect est toujours sur les lieux ou a commis le crime chez lui
- b le suspect est connu de la victime ou des témoins
- c le suspect est reconnu par la victime ou des témoins dans une parade de photos
- d le suspect se rend lui-même ou avoue ce crime avec d'autres lors d'une arrestation subséquente.
- e le suspect a laissé des indices d'identification directe (papiers, objets, sobriquet)

#### 3 différentes sortes d'escouades :

- a l'enquête généraliste
- b l'enquête spécifique (SPVM: fraudes, stupéfiants, agressions sexuelles, crime organisé, crimes majeurs).
- c l'enquête ad hoc (carcajou / ERM, cisaille, etc.)

#### 4 Le mimétisme/isomorphisme (Manning)

S'applique surtout aux enquêtes spécialisées, ou de type ad hoc. Dans ces cas les enquêteurs sont en entier dirigés vers un objet précis et un certain synchronisme s'installe entre eux et leur objet perpétuel.

#### 5 Mythologie de l'enquête :

- a Les crimes sur lesquels on enquête sont graves — en fait, l'immense majorité des crimes enquêtés sont de gravité relativement faible. Il ne faut pas oublier qu'il y a moins d'un meurtre par semaine à Montréal, et 500 enquêteurs au SPVM.
  - (1) de plus, plus de la moitié des crimes graves signalés font l'objet d'enquêtes « pro forma » seulement.

- b l'enquête est une activité purement réactive — dans bien des cas les policiers utilisent **l'instigation** pour se saisir d'un suspect.
  - (1) l'enquête consiste à faire collecte d'indices afin de résoudre un crime — dans la plupart des cas la solution au crime (qui l'a perpétré) est immédiatement évidente : le suspect est toujours là, ou sa victime le nomme, ou des témoins le connaissent, ou le crime a eu lieu chez lui, il vient se livrer, etc. **LE facteur décisif est le témoignage de la victime.**
- c l'enquêteur fait une utilisation intensive de la technologie — en général, la technologie (luminol, parade électronique [*forcefield*], ADN, rapport du médecin légiste, empreintes digitales, etc.) est utilisée pour former la preuve.
- d l'enquête suit un événement clairement identifiable — beaucoup d'enquêtes ont pour point de départ un individu suspect, et non un crime (ex.: *dealers*).
- e on peut organiser les enquêtes de manière plus efficace. En fait, l'affectation du personnel, la charge de travail, la méthode d'enquête n'a aucun effet sur le taux de résolution.

## 6 La différence entre « savoir » et « pouvoir prouver »

- a est absolument cruciale ici. Dans la plupart des cas, l'**enquêteur sait** déjà qui a commis le crime. Reste à le prouver, ce qui a un certain nombre de conséquences :
  - (1) l'enquêteur **ne cherche pas la vérité** — il cherche à lier le suspect à un acte pouvant être décrit comme un crime sous le CCC.
  - (2) l'enquêteur peut souffrir de « vision en tunnel », c'est-à-dire qu'il interprète systématiquement tous les faits en fonction de ce qu'il veut prouver et oublie les faits qui pourraient disculper le suspect (Rapport Bellemare, p. 85; voir aussi le film *The Thin Blue Line*). Ceci est aggravé par les demandes de performance, surtout dans les cas médiatisés.
  - (3) si l'enquêteur ne *sait* pas qui a commis le crime dans les **24 heures**, les chances qu'il le découvre par la suite sont presque nulles (à moins qu'un nouveau témoin se révèle à lui ou que le coupable vienne confesser, ce qui n'est tout de même pas rare). Ceci, justement parce que « découvrir la vérité » est pratiquement impossible (où doit-on regarder?) — ce qui est faisable, c'est de poursuivre et d'élaborer sur une chose qu'on sait déjà.
- b C'est la raison pour laquelle dans l'ensemble le travail du policier consiste non pas à résoudre une affaire mais surtout à **assembler les preuves nécessaires** au SPG.
  - (1) Savoir, c'est connaître : le suspect (identification et antécédents), les circonstances du crime (lieu(x), durée, autres personnes présentes, etc.), les motifs. Le savoir organise l'enquête, mais en lui-même est insuffisant pour accuser.
  - (2) Ce qu'il faut prouver : qu'un crime a été commis; relation de la victime et du suspect; déplacements du suspect; motifs du suspect; volonté du suspect d'effectivement commettre l'acte (*mens rea*); méthodologie de l'acte; possession des objets volés et/ou de l'arme; identité du suspect; etc.
  - (3) preuves typiques : témoignages, empreintes digitales, papiers, objets liés au crime (items volés, arme), écoute électronique, surveillance physique. Les preuves sont des éléments du narratif de l'affaire qui ont été recueillis, analysés, conservés et présentés selon les règles établies dans le Code.
  - (4) **la meilleure preuve** : l'admission de culpabilité. Aussi, des techniques d'entrevues « maximales » ont été développées dans les dernières années (la plus célèbre est la technique dite « de Reid »). Aussi, utilisation coercitive du détecteur de mensonges.

## 7 Éléments influençant le cours de l'enquête (Corsianos, 2003)

- a le statut de la **victime** : le statut socio-économique, surtout, est proportionnel à l'attention portée par les enquêteurs et à l'intensité du travail d'enquête. Ceci est modifié par l'attention médiatique, généralement plus élevée dans les condos de luxe que dans les

ruelles. Les cas « high profile » bénéficient de ressources significativement plus élevées (jusqu'à 10x plus de RH) que d'autres cas similaires où la victime est de statut modeste.

- b le statut du **suspect** : la relation aux ressources va dans la même direction : un suspect au statut plus élevé mobilisera une attention plus grande.
- c la couverture **médiatique** : les affaires sous la loupe des médias placent les policiers dans une situation ambivalente. D'une part, ils ont l'impression d'être surveillés, d'autre part, ils désirent mousser leur publicité (et celle de leur organisation). À l'occasion, la police requiert également l'aide des médias.
- d Influence hiérarchique : à l'occasion la hiérarchie policière tente d'influencer l'enquête pour couvrir des bavures, de l'incompétence, de la mauvaise gestion ou l'implication de personnes proches de l'organisation.